

# LOCATAIRES : VOUS AVEZ LA PAROLE, SAISISSEZ LA !

ÉLECTIONS DU 15 NOVEMBRE AU 15 DÉCEMBRE 2026

Entre le 15 novembre et le 15 décembre 2026 se tiendront les élections pour le renouvellement des représentants des locataires chez les bailleurs sociaux. Comme tous les quatre ans, les locataires auront à élire leurs représentants qui siègeront et les représenteront dans les conseils d'administration des bailleurs sociaux et par déclinaison dans les instances comme entre autres les CALEOL (Commission d'Attribution de Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements), et les Commissions de Concertation Locale (instances où les conditions de vie des locataires dans leur logement, leur bâtiment, leur quartier sont discutées).

Candidats présentés par des associations

de défense des locataires, lorsqu'ils sont élus avec l'étiquette INDECOSA-CGT, ils se positionnent très souvent contre les augmentations de Loyer. Comment pourraient-ils agir autrement face au coût de l'énergie et des besoins de première nécessité qui ne cesse d'augmenter alors que les salaires, les retraites, les prestations sociales n'évoluent pas à la même cadence. Depuis bien longtemps et souvent seuls, les élus INDECOSA-CGT s'opposent à ces augmentations.

Présents dans les conseils de concertation locative dès que leur association a recueilli 10% des suffrages exprimés, les représentants INDECOSA-CGT sont de réels alliés. Ils vous accompagnent et appuient

vos démarches auprès du bailleur social lorsque celles-ci n'aboutissent pas, comme entre autres, les régularisations de charges locatives. Ils n'hésitent pas à dénoncer les situations qui n'ont que trop durées et qui pourrissent la vie des locataires (infiltrations, pannes d'ascenseur, de VMC...).

Ces élections sont un moyen d'action et d'expression à la disposition des locataires. Malheureusement, vous êtes trop peu à vous en saisir. Aux dernières élections, vous n'étiez qu'à peine 20% à participer. S'il s'agit d'un oubli, alors votez dès que vous recevez le matériel de vote. Par correspondance ou par internet, n'hésitez pas à vous renseigner si vous rencontrez des soucis avec l'utilisation de ces modes de scrutin.

Cette année, Locataires des bailleurs sociaux, Soyez attentifs, entre les 15 novembre et 15 décembre 2026, la balle est dans votre camp, ne passez pas à côté de l'occasion qui vous a donné de prendre la parole en élisant vos représentants !



ASSOCIATION DE LA CGT POUR L'INFORMATION ET LA DÉFENSE DES CONSOMMATEURS SALARIÉS, RETRAITÉS, PRIVÉS D'EMPLOI, ÉTUDIANTS.



## LES ACCUEILS INDECOSA-CGT DANS LE NORD

ARMENTIÈRES (59280) LILLE (59000) DOUAI (59500)  
 AULNOYE-AYMERIES (59620) CAMBRAI (59400)  
 COMINES (59550) DENAIN (59220)  
 DUNKERQUE (59140) FOURMIES (59610)  
 HALLUIN (59250) MAUBEUGE (59600)  
 ONNAING (59264) ROUBAIX (59100)  
 SAINT-AMAND-LES-EAUX (59230) SECLIN (59113)  
 TOURCOING (59200) VALENCIENNES (59300)

## LES ÉLUS ADMINISTRATEURS INDECOSA-CGT

FLANDRE OPALE HABITAT  
 LE COTTAGE SOCIAL DES FLANDRES  
 PARTENORD HABITAT  
 SIGH  
 VILOGIA  
 OPH DE FOURMIES  
 LMH  
 SIA HABITAT

contact@indecosa-cgt59.fr  
 www.indecosa-cgt59.fr



# APRÈS LES PROMESSES, ILS DOIVENT PASSER À L'ACTE !

Il y a quelques mois, se tenaient les élections municipales puis par déclinaison celles au sein des intercommunalités, communautés d'agglomération. Tous les candidats tenaient des promesses sur le logement : construire plus, encadrer les loyers, lutter contre la précarité...

## Maintenant que les maires sont élu-es et siègent dans les intercommunalités et communautés d'agglomération : ILS DOIVENT PASSER AUX ACTES !

### LE LOGEMENT, UNE URGENCE SOCIALE

Aujourd'hui, des millions de personnes peinent à se loger dignement :

- > Loyers trop élevés
- > Logements insalubres
- > Expulsion
- > Manque de logements sociaux

Le logement n'est pas une marchandise. C'est un droit fondamental.

### DES PROMESSES SANS RÉSULTATS

Les mêmes annonces reviennent sans cesse... mais la réalité est là :

- > Objectifs de construction non atteints
- > Encadrement des loyers insuffisant
- > Spéculation immobilière toujours favorisée

Résultat : les inégalités explosent, les plus précaires sont les premiers touchés.

### PASSER DES PAROLES AUX ACTES

Assez des promesses, nous voulons :

- > Des engagements contraignants
- > Des moyens financiers à la hauteur
- > Un contrôle démocratique des politiques du logement

Le logement est un droit. Pas une variable d'ajustement.

### UN VÉRITABLE DROIT AU LOGEMENT, C'EST :

- > Un logement décent, adapté à chaque foyer
- > Accessible à toutes & tous, y compris en situation de handicaps
- > Sain, digne et performant sur le plan énergétique
- > Zéro expulsion sans relogement
- > Zéro coupure d'eau, d'électricité ou de chauffage
- > Un accueil inconditionnel pour toute personne en détresse
- > Des solutions pour les jeunes, étudiants, travailleurs, migrants
- > Un loyer charges comprises plafonné à 20 % des revenus
- > Un développement massif du logement social dans un grand service public garantissant l'accès aux transports, aux soins, à l'éducation & à la culture

### INDECOSA-CGT REVENDIQUE DES MESURES CONCRÈTES

- > Construction massive de logements sociaux accessibles
- > Blocage réel des loyers
- > Rénovation des logements sans coût pour les locataires
- > Arrêt des expulsions sans relogement
- > Renforcement du service public du logements

LE LOGEMENT EST UN DROIT ! MOBILISONS-NOUS !

## JE L'AI SIGNALÉ, J'AI APPELÉ ET RIEN NE BOUGE !!!



**Trop souvent, les locataires qui contactent notre association, nous disent : « je l'ai signalé, j'ai appelé et rien ne bouge ! ».**

### Mais que faire ?

Quand des pannes, des casses, des désordres ont des conséquences sur votre qualité de vie et que vos voisins ont le même ressenti comme par exemple un ascenseur, une VMC en panne, la porte d'accès au bâtiment cassée, le nettoyage des communs inexistant...

**Mettez-vous en accord avec vos voisins et interpellez** chacun à votre tour le bailleur, ses services. Souvent, l'astreinte n'agit qu'au bout de plusieurs appels de différents locataires. **N'hésitez pas à demander au bailleur** le délai qu'il a négocié avec les prestataires pour que ces derniers interviennent. **Ne laissez pas un désordre s'installer** au risque de le rendre banal. En agissant ainsi **vous défendez votre qualité de vie** dans votre logement, mais aussi le patrimoine du bailleur. N'hésitez pas à lui rappeler que votre action est une aide au maintien de son patrimoine en bon état. Aujourd'hui, la production de logements en France ne correspond pas aux besoins. Ne pas entretenir le patrimoine existant, c'est réduire le nombre de logements face à la constante augmentation des demandes et c'est augmenter le délai de vacance pour remettre ces logements en état lors d'un départ de locataires.

En parallèle à ces actions, remplissez le questionnaire accessible sur :

<https://signal-logement.beta.gouv.fr>

site officiel du gouvernement pour signaler les désordres rencontrés dans votre logement.

Scanner ce QR code pour accéder directement au site.



Généralement, les bailleurs réagissent aux interpellations des locataires faites via ce site gouvernemental.

En finalité, si ces différentes démarches n'aboutissent pas, interpeller les représentants des locataires que vous élisez tous les 4 ans, leurs coordonnées sont disponibles sur le site internet de votre bailleur social ou dans les panneaux d'affichage dédiés aux communications du bailleur.

**Si les locataires ont des devoirs, ils ont des droits !.**

## VOTRE LOGEMENT VA ÊTRE RÉNOVÉ DANS LE CADRE D'UNE RÉHABILITATION !

Vous en avez entendu parlé, votre bailleur vous l'a écrit, votre logement va être rénové ! Une réunion d'information va être organisée, Ne négligez pas cette réunion ! Vous serez invité, les représentants de la mairie de votre commune devraient y participer. Cette réunion abordera les points suivants : teneur des travaux, leur durée, l'accès à votre logement. Le coût des travaux (à la charge du bailleur), l'impact des travaux sur la vie quotidienne, les conséquences sur les loyers et charges locatives.

### CONCERTEZ-VOUS ENTRE LOCATAIRES

Désignez un groupe disponible pour suivre régulièrement le déroulement des travaux afin qu'ils soient vos portes paroles. Soyez vigilants et attentifs à ce que les travaux chez vos voisins âgés ou isolés ne perturbent pas trop leurs conditions de vie dans leur logement ou le bâtiment. Que la réhabilitation se fasse en milieu vide (logement non habité) ou en milieu occupé (logement habité) : un accord, une charte devrait être négocié pour acter les conditions dans lesquelles la réhabilitation devra se faire.

### EN MILIEU VIDE :

Le locataire déménage vers un logement-tiroir. L'accompagnement pour la préparation au déménagement, la prise en charge des frais d'ouverture des compteurs (électricité, gaz, eau...), le coût du loyer et des charges dans ce logement-tiroir, le retour dans le logement initial : tous ces sujets doivent être abordés. L'occupation du logement-tiroir ne doit entraîner aucun coût financier supplémentaire pour le locataire.

### EN MILIEU OCCUPÉ :

Des précisions doivent être données sur les horaires des travaux, la prise en charge des frais d'électricité, d'eau, de gaz durant les travaux dans votre logement et dans les espaces communs. Soyez présents ou assurez une présence lors des travaux dans votre logement.



**MÊME SI VOUS N'ÊTES PAS PROPRIÉTAIRE DE VOTRE LOGEMENT, EN TANT QUE LOCATAIRE, VOUS AVEZ DROIT À LA PAROLE, NE VOUS EN PRIVEZ PAS. INDECOSA-CGT, L'ASSOCIATION D'INFORMATION, DE DÉFENSE DES CONSOMMATEURS-LOCATAIRES DE LA CGT PEUT VOUS AIDER DURANT CETTE PÉRIODE.**